



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION
AVEC LES CARS BLEUS RELATIF
AU TRANSPORT POUR LA SORTIE
ANNUELLE DES SENIORS**

**DÉCISION N° DM-CCAS-24-004
EN DATE DU 29 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société les Cars Bleus, représentée par Emmanuelle MILLE en qualité de dirigeante de la société, dont le siège est situé 11 rue Cochery 45 330 Malesherbes, d'assurer le transport des seniors aux sorties annuelles les lundi 27, mercredi 29 et jeudi 30 mai 2024 pour un montant de 10 200 € TTC (dix mille deux cents euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation de service avec la société les Cars Bleus, représentée par Emmanuelle MILLE, en qualité de dirigeante de la société, dont le siège est situé 11 rue Cochery 45 330 Malesherbes, d'assurer le transport des seniors aux sorties annuelles les lundi 27, mercredi 29 et jeudi 30 mai 2024 pour un montant de 10 200 € TTC (dix mille deux cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON